



Les Ecrans



tänk



UN DOCUMENTAIRE INCONTOURNABLE AU CINÉMA

APPEL À FILMS

Formulaire d'inscription

Date limite de réception des dossiers complets :

Vendredi 1^{er} Juillet 2022

Fiche descriptive

Film	
Titre	
Réalisateur / Réalisatrice	
Durée	
Date de sortie en salle envisagée	
Lien de visionnage du film et mot de passe	

Société de production	
Nom de la société	
Contact production	
Téléphone	
Email	

Société de distribution	
Nom de la société	
Contact distribution	
Téléphone	
Email	

--	--

Documents à fournir

1 exemplaire numérique comprenant :

- Le lien de visionnage accessible en français.
- Un synopsis et un dossier de presse ou tout document de présentation du projet.
- La note de diffusion précisant notamment la stratégie de sorties en salles de cinéma ainsi que si possible le calendrier de sortie.
- Le présent formulaire daté et signé en page 7.

L'ensemble de ces documents doit être envoyé par e-mail, au format pdf, à l'adresse suivante :
ohmydoc@tenk.fr

Engagement du label

Les films documentaires, ancrés dans le présent et aux prises avec l'époque, sont des preuves de vitalité de la création et des témoignages précieux de notre temps. Archive, analyse, poésie, distance et plongée dans le réel, le documentaire est une forme cinématographique qui nourrit notre culture et nos connaissances communes. **Aussi, France Culture, La Cinémathèque du documentaire, Les Ecrans, Mediapart et Tënk, 5 acteurs majeurs du secteur, ont décidé de s'unir pour accompagner ensemble votre film**, dès sa sortie par les initiatives suivantes :

Tënk s'engage :

- **Sur son blog**
 - Publication d'un billet qui met en avant le film et l'avis du membre de Tënk au sein de la commission de labellisation.
- **Sur ses réseaux sociaux**
 - Publication d'un post facebook, Instagram, LinkedIn et d'un Tweet sur chaque film le mercredi de leur sortie (et plus selon disponibilités) auprès d'une communauté de 46 000 abonné-es).
 - Possibilité d'organiser des Jeux Concours afin de faire gagner des places à notre communauté (Facebook, IG).
- **Sur sa newsletter :**
 - Mise en avant du film dans son espace « Actualités » de la newsletter hebdomadaire (45 000 destinataires) autour de la date de sortie.

France Culture s'engage :

- **Sur son site**
 - Création d'une page dans la rubrique Évènement
 - Mise en une sur la home du site la semaine du lancement (en alternance avec les autres partenariats).
 - Lien vers le site du distributeur
- **Sur la radio**
 - Campagne de spots antenne la semaine de la sortie (nombre à définir en fonction du plan de communication du partenaire)
- **Par mail**
 - Une mise en avant dans l'espace Partenariat (Newsletter quotidienne envoyé à 402 000 contacts)
- **Sur ses réseaux sociaux**
 - Un tweet annonce, sur le Twitter de France Culture
 - Un jeu concours le jeudi sur IG (sous réserve - selon disponibilité du planning)

Mediapart s'engage :

- **Sur son site :**
 - Via Le Club et le blog Oh My Doc!
 - Publication d'un billet à la sortie du film
 - Possibilité de publier des billets événements pour des séances particulières
 - Via l'espace avantage
 - Mise en ligne de jeux concours sur places à gagner
 - Via les bannières auto-promo
 - Mise en avant des jeux concours places à gagner
- **Sur ses réseaux sociaux :**
 - Relai des billets (sorties et événements)
 - Relai des jeux concours
- **Par mail :**
 - Possibilité de mise en avant des jeux concours sur les newsletters avantages abonnés
 - Mise en avant de certains films dans diverses newsletters thématiques lorsque l'actualité rencontre les sujets.

La cinémathèque du documentaire s'engage :

- **Sur son site :**
 - Publication d'un billet mettant en avant le label « Oh My Doc! » dans la partie Projets/Label.
 - Publication d'un billet dans les actus pour la sortie des films issus du label.
- **Sur ses réseaux sociaux :**
 - Rédaction d'un post sur Facebook, Twitter et Instagram chaque mercredi correspondant à la sortie d'un film Oh My Doc !
 - Relai des séances particulières autour des films labellisés.
- **Sur sa newsletter :**
 - Une mise en avant du film labellisé dans l'espace actualité de la newsletter mensuelle.

Les Écrans s'engagent :

- **Sur son site internet :**
 - Publication d'un article pour chaque nouveau soutien dans la rubrique "actions autour du documentaire" et dans nos événements "A la une"
- **Sur ses réseaux sociaux :**

- Publication de posts valorisant, le label “Oh my Doc!”, les soutiens et chaque film en amont et au moment de la sortie nationale
- **Sur sa Newsletter :**
 - Publication d’une information spécifique sur chacun des films soutenus et encouragement à la programmation et à l’accompagnement des séances en salle.
- **Auprès des professionnel·les :**
 - Soutien aux films soutenus par la projection - en salle au moins 6 semaines avant la sortie nationale - des films pour des programmeurs·trices et médiateurs·trices de cinémas et de festivals
 - Lors de la sortie nationale et durant les semaines d’exploitation au cinéma : organisation d’une tournée d’invité·es (réalisateur·trice, membres de l’équipe du film, protagonistes) dans les salles de cinéma de notre réseau programmant le film

De manière commune, les partenaires s’engagent sur :

- Sur l’envoi d’un communiqué de presse à chaque session de labellisation pour mettre en avant les films choisis.
- La mise en place et la tenue d’un Instagram dédié à mettre en avant les films du label.
- Selon disponibilité l’organisation ou la co-organisation d’une soirée événement Oh My Doc!

Règlement

1. L'inscription à cet appel à film est gratuite.
2. Les documents doivent être envoyés au format .pdf à l'adresse suivante : ohmydoc@tenk.fr
3. Les informations et les vidéos des participants au présent appel à projets resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du processus de sélection.
4. Les projets proposés doivent être des longs-métrages documentaires, destinés à sortir en salle de cinéma.
5. Le jury de sélection des films est composé d'un·e représentant·e de chacun des partenaires engagés.
6. Les projets sélectionnés seront notifiés le 22 août 2022.
7. Entre 4 et 6 projets seront retenus. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera transmise par courriel.
8. Les participants dont les projets sont sélectionnés acceptent de fournir les éléments nécessaires à la communication (court synopsis en français, affiche si disponible, sélection d'images libres de droits accompagnée des crédits requis, portraits et courtes biographies des réalisateurs ou réalisatrices)
9. Les participants dont les projets sont sélectionnés s'engagent à faire figurer dans les génériques de début et de fin du film le logo « Oh My Doc! ». Ils s'engagent également à faire figurer le logo « Oh My Doc! » sur tous les supports produits aux fins de communication et de promotion du film (à titre d'exemples, non limitatifs : bande annonce, site Internet, affiche, brochure, etc.).
10. L'inscription implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le projet est inscrit par Madame ou Monsieur :
En qualité de :

Fait à :
Signature

Date :